

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2022_079

Séance du lundi 11 juillet 2022

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 05/07/2022

Présents : 12

L'an deux mille vingt-deux et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Secrétaire de séance: Julie DELES

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Julie DELES, Cyril DJALMIT, François FOLCHER, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Sophie BOISSIER, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL

Absents:



Objet: ABC - choix du plan d'actions - DE_2022_079

Un retour est fait sur les 4 ans d'ABC qui se terminent actuellement. Il reste peu d'étapes à valider. L'une est le choix d'un plan d'action par le conseil municipal.

Les actions présentées au conseil ont émergé du travail collaboratif mené par la commission environnement, les habitants et les partenaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le plan d'action tel que joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphane Maurin



RF
Préfecture de Mende
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/07/2022
048-200057594-20220711-DE_2022_079-DE

Numéro	Type d'action	Titre	Descriptif	Espèces et habitats ciblés	Secteur concerné	Acteurs concernés	Faisabilité / Intérêt	Echéance
F1	Amélioration de la connaissance	Réaliser un inventaire des arbres et des alignements remarquables sur la commune	Recenser les arbres remarquables de la commune, les décrire, les prendre en photo, les cartographier : - vieux et gros arbres - arbres morts et/ou très intéressants pour la biodiversité (avoc cavités, lichens rares, forêts...) - architecture spéciale... Ce projet pourrait être participatif (avis de recherche) et animé par un stagiaire accueilli par la commune ou une structure partenaire. Une attention particulière sera accordée aux arbres de bord de route, comme les frênes émondés, car ils sont perçus comme importants pour le patrimoine du territoire.	Arbres remarquables, chauve-souris, oiseaux, coléoptères, lichens liés au vieux bois...	Toute la commune	Mairie, ONF, CRPF, CD48, PNC	oui	5 ans
F2	Sensibilisation/formation	Sensibiliser et former aux pratiques de taille des arbres, notamment au bord des routes	La commune comporte un beau réseau d'arbres de bords de route qui ont longtemps été entretenus par des tailles ciblées et/ou des émondages pour alimenter le bétail (inventaire à préciser - cf. action F1). Ce savoir-faire se perd et cela entraîne une dégradation de l'état sanitaire des arbres. Un manque de renouvellement est également observé et ces alignements risquent de disparaître peu à peu. Il est proposé de sensibiliser les acteurs professionnels (CD48, agents municipaux, agriculteurs) et les particuliers à cette problématique et de les former aux bonnes techniques d'entretien des arbres.	Arbres remarquables, chauve-souris, oiseaux, coléoptères, lichens liés au vieux bois...	Toute la commune	Mairie, acteurs agricoles, service des routes du Département - Organisme de formation comme le CNFPT	oui	5 ans
F3	Chantiers et actions concrètes	Protéger les arbres remarquables dans le PLU	Pour protéger et mettre en valeur les arbres et alignements remarquables identifiés (cf. action F1), il est proposé de les inscrire dans le PLU à l'occasion d'une révision ou d'une mise à jour. Ils pourraient bénéficier de classements en "espaces boisés classés" ou figurer dans les éléments remarquables du paysage.	Arbres remarquables, chauve-souris, oiseaux, coléoptères, lichens liés au vieux bois...	Toute la commune	Mairie, acteurs de l'urbanisme	oui	10 ans
F4	Chantiers et actions concrètes	Contribuer à la préservation de la trame de vieux bois et des forêts anciennes du Parc national des Cévennes	> La municipalité souhaite se doter d'une forêt communale avec un plan d'aménagement forestier (document de gestion pour 20 à 30 ans rédigé par l'ONF). Elle étudie la possibilité d'acquérir une mosaïque de parcelles dans le cadre de la procédure des biens vacants sans maître. L'idée serait d'identifier certains boisements "à enjeux de biodiversité" pour y prévoir des zones "horsylviculture" ou en "lots de sénescence/viellessement" (contrats financiers Natura 2000 parfois possibles). > Un appel pourrait aussi être lancé aux particuliers qui peuvent créer des îlots (dans les plans simples de gestion pour les boisements >25ha ou via des ORE chez n'importe quel propriétaire volontaire...) Ces îlots de biodiversité complèteraient ceux du PNC et de l'ONF.	Arbres remarquables, chauve-souris, oiseaux (Pta noir, Cheuotte de Tenguim), coléoptères, lichens liés au vieux bois...	Toute la commune (pour la commune : les parcelles sectionnelles et/ou acquises dans le cadre de la démarche biens sans maître)	Mairie, PNC, ONF, sites Natura 2000, CEN48, particuliers	oui	5 ans
F5	Sensibilisation/formation	Sensibiliser les gens à l'intérêt des mousses, à leur biologie, à la nécessité de ne pas les rattrasser	En réponse à un constat de collecte massive de mousses sur les rochers (activité commerciale pour les fleuristes), il est proposé d'organiser une sensibilisation des habitants aux intérêts et rôles écologiques des mousses dans les forêts (une note dans la lettre communale, une sortie...). Il est rappelé que cette activité n'est pas autorisée en cœur de Parc national.	Mousses (bryophytes) et écosystèmes forestiers	Toute la commune	Mairie, acteurs de l'éducation à l'environnement (OPIE48), PNC et autres acteurs naturalistes	oui	5 ans

RF
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/07/2022
048-200057594-20220711-DE_2022_079-DE

Milieux ouverts, semi-ouverts et rocheux

Numéro	Type d'action	Titre	Descriptif	Espèces et habitats cibles	Secteur concerné	Acteurs concernés	Faisabilité / Interet	Echéance
MO2	Amélioration de la connaissances	Mieux cartographier les landes primaires et les autres milieux remarquables pour informer les exploitants agricoles	L'objectif est de réaliser des inventaires complémentaires pour mieux signaler les landes importantes (landes primaires, landes précieuses pour la nidification de certains oiseaux comme les busards...) et d'autres milieux remarquables. L'idée serait ensuite d'organiser une réunion avec les exploitants agricoles de la commune pour les informer et les sensibiliser, leur remettre une carte de ces secteurs sur leurs terrains... Cette action sera portée par des acteurs naturalistes comme le Parc national ou la structure d'animation du site Natura 2000 "Vallées du Tam, du Tamon et de la Mimentie".	Landes d'intérêt européen, Busards, Circaète Jean-le-Blanc, nombreux passereaux, reptiles et insectes	Toute la commune	PNC, site Natura 2000 TTM, CEN48	oui mais acteurs pro	5 ans
MO3	Chantiers et actions concrètes	Protéger concrètement certains milieux rocheux et certaines landes pour créer un réseau sur la commune (comme pour la frange de vieux bois)	L'objectif est de constituer progressivement un réseau de sites protégés et gérés pour la biodiversité. Ces espaces refuges de landes et de rochers seraient préservés des brûlages et du défragement pour préserver ou faire revenir des espèces sensibles (busards, passereaux, reptiles, lichens, plantes rares...). Les terrains communaux sont particulièrement ciblés. Ils pourraient être des espaces de démonstration pour ensuite donner envie aux acteurs de suivre cet exemple. Les possibilités d'utilisation des "biens vacants sans maître" ou de solliciter des contrats Natura 2000 (ou MAECI) sont à étudier.	Landes d'intérêt européen, Busards, Circaète Jean-le-Blanc, nombreux passereaux, reptiles et insectes	Terrains communaux	Mairie, acteurs agricoles, acteurs naturalistes (Natura 2000, PNC)	oui	10 ans
MO4	Sensibilisation/formation	Surveiller et limiter la pression des activités touristiques sur les milieux naturels	Sensibiliser plus efficacement les utilisateurs de la nature (y compris les locaux) sur les impacts et mieux canaliser les activités. La mairie pourra relayer les informations.		Toute la commune	Mairie, acteurs du tourisme (pole de pleine nature), office du tourisme et communauté de communes, habitants et sportifs locaux	oui	5 ans
MO5	Mobilisation/collaboration de partenaires	Continuer à valoriser le travail réalisé par la "Vallée de l'abeille noire"	Mettre en avant le travail mené par l'association sur le sujet de l'abeille noire mais aussi sur les pollinisateurs sauvages : transmission de connaissances, expérimentations, création et suivi de prairies mellifères, d'un verger. Le site et les projets menés peuvent être des leviers pour sensibiliser les habitants et acteurs communaux		Site de la Vallée de l'abeille noire	Mairie, vergers de Lozère, Association vallée de l'abeille noire, PNC...		

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2022 048-200057594-20220711-DE_2022_079-DE

Milieux aquatiques et zones humides								
Numéro	Type d'action	Titre	Descriptif	Espèces et habitats cibles	Secteur concerné	Acteurs concernés	Faisabilité / Intérêt	Echéance
ZH1	Amélioration de la connaissance	Continuer à cartographier, à étudier les zones humides et leurs fonctionnalités	Continuer à cartographier les différentes zones humides, évaluer leur état de conservation et les menaces notamment dans le contexte de changement climatique. Mieux partager ces connaissances avec la population et les acteurs socio-économiques de la commune	Habitats : Tourbières (Sphaignes, Droseres, Lézard vivipare...), prairies humides (couple Azuré des mouillères et Gentiane pneumonanthe...), bords de cours d'eau (Truite, invertébrés aquatiques...)	Sectionnal de Grizac (zone humide dans la forêt) forêt domaniale du Bougès forêt domaniale du mont Lozère	ONF, PNC, Syndicat mixte du Tam Amont	PNC et acteurs pros surtout. Mise à dispo des terrains publics pour les études ?	10 ans
ZH2	Mobilisation/collaboration de partenaires	Mise en place de "baux ruraux environnementaux" sur les terrains communaux	Les baux ruraux environnementaux permettent d'offrir un cadre juridique sécurisé aux exploitants tout en incluant un cahier des charges environnemental. Il est, par exemple, possible de fixer les modalités d'entretien et de préservation de zones humides, de limiter ou d'interdire les apports de fertilisants, de produits phytosanitaires, la reprise de drains... De nombreux baux classiques sont déjà en cours de signature (trop tard). Sur la période du plan, il est donc proposé : -> de sensibiliser les exploitants des terrains communaux via un courrier individualisé présentant les enjeux écologiques des différents lots > de rédiger un cahier des charges pour le proposer des BRE lors des futurs renouvellements ou des acquisitions de terrains La commune pourrait bénéficier de l'appui technique du PNC pour ces deux actions.	Habitats : Tourbières (Sphaignes, Droseras, Lézard vivipare...), prairies humides (couple Azuré des mouillères et Gentiane pneumonanthe...), bords de cours d'eau (Truite, invertébrés aquatiques...)	Propriétés communales	Acteurs compétents dans le domaine de l'écologie (PNC, CEN, COPAGE...)	oui	5 ans (courrier) 10 ans (mise en place de BRE)
ZH3	Sensibilisation/formation	Sensibiliser sur le fonctionnement et les nombreux intérêts des zones humides dans l'écosystème et pour l'humain	L'objectif est de sensibiliser les habitants (permanents et saisonniers) à la richesse du patrimoine communal, aux intérêts des zones humides pour la biodiversité, la préservation de la qualité des eaux, la régulation des débits, le stockage de carbone... Pour cela, il est proposé : > d'organiser une (des) exposition(s), notamment en période estivale > de proposer des interventions en milieu scolaire et des sorties pour le grand public en lien et en complément des programmes du PNC.	Habitats : Tourbières (Sphaignes, Droseras, Lézard vivipare...), prairies humides (couple Azuré des mouillères et Gentiane pneumonanthe...), bords de cours d'eau (Truite, invertébrés aquatiques...)	Toute la commune	Acteurs de l'éducation à l'environnement (réseau G/IE4), AAP/MA et FD de pêche, acteurs naturalistes dont PNC	oui	5 ans
ZH4	Chantiers et actions concrètes	Préserver et valoriser les ripisylves (végétations de bords de cours d'eau)	Les ripisylves sont des éléments essentiels de la trame écologique (des corridors). Elles préservent la qualité des eaux, offrent un ombrage et des cachettes racinaires, maintiennent les berges et accueillent un grand nombre d'espèces (bousiers et fèces patrimoniales, insectes du bois mort, pollinisateurs, oiseaux, amphibiens, Castor...) Il est proposé de : > mieux valoriser les rôles des ripisylves (en lien avec l'action ZH3), > mettre en place un plan d'entretien écologique de la végétation dans le cœur du village (dans le respect des contraintes hydrauliques, avec l'appui du syndicat mixte du bassin du Tam amont et du site Natura 2000) > restaurer la végétation des rives dans certains secteurs où peuvent se poser des problèmes (réchauffement des eaux, excrément des animaux d'élevage, érosion et descente de sable...)	Boisements de bords de cours d'eau (dont aulnaies-frénales d'intérêt européen, coléoptères du bois mort, oiseaux cavernicoles...), espèces aquatiques exigeantes sur la qualité d'eau (Truite, invertébrés aquatiques), Castor...	Marie, syndicat mixte du bassin du Tam amont, Site Natura 2000	Syndicat mixte du bassin du Tam amont, site Natura 2000 Tam Taron Mimente, PNC, acteurs de l'éducation à l'environnement.	oui	5 ans
ZH5	Aubies	Améliorer la qualité de la ressource en eau	Faire mieux appliquer la réglementation en matière d'assainissement autonome (beaucoup en particulier pour les vieilles maisons secondaires). La méthode est à imaginer avec le SPANC et la communauté de communes (inventaire des points noirs, courriers d'informations, réunions, plaquettes...). Il est aussi proposé de sensibiliser et d'informer les baigneurs ainsi que les exploitants agricoles pour préserver la qualité de l'eau, notamment du droit des prises pour l'adduction en eau potable.	Cours d'eau et sources, espèces sensibles à la qualité de l'eau : Truite commune, invertébrés aquatiques très sensibles comme certains pécoptères, Cincle plongeur.	Toute la commune	SPANAC (communauté de communes).	oui	5 ans

RF
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/07/2022
048-200057594-20220711-DE_2022_079-DE

Milieux aménagés, batis, jardins....									
Numéro	Type d'action	Titre	Descriptif	Espèces et habitats cibles	Secteur concerné	Acteurs concernés	Faisabilité / Interet	Echéance	
MA 1	Sensibilisation/formation	Sensibiliser les habitants aux pratiques favorables à la biodiversité	Les parcs et jardins représentent, en France, une surface d'un million d'hectares. C'est environ 4 fois plus que les réserves naturelles. Les habitants peuvent contribuer à l'accueil de la biodiversité en appliquant des gestes simples. Il est proposé de mettre en place des actions d'information et de sensibilisation pour promouvoir les haies mellifères, mares, hôtels à insectes, nichoirs, gîtes à chauve-souris, composteurs, les techniques de permaculture, l'utilisation du paillage et du broyat.... En complément des informations (lettre communale, site internet, documents divers...), des démonstrations pourront être faites sur les espaces et bâtiments publics avec des panneaux explicatifs.	Plantes mellifères, flores rudérales et messicoles, nombreux insectes dont pollinisateurs, hirondelles et martinets, chauve-souris, hérissons, amphibiens...	Toute la commune	Mairie, habitants, acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (CPIE48 comme tête de réseau)	oui	5 ans	
MA 2	Chartiers et actions concrètes	Mettre en place un plan d'entretien et d'aménagement "biodiversité" sur les espaces publics	Les espaces verts, bords de routes et bâtiments publics représentent peu de surfaces sur la commune mais ils peuvent jouer un rôle important en tant que refuges pour certaines espèces et aussi de lieux de démonstrations pour les habitants et acteurs communaux. Il est proposé de travailler avec les agents municipaux et les habitants pour co-élaborer un plan pluriannuel d'entretien et d'aménagement qui pourrait comprendre : > la protection des haies existantes et des plantations complémentaires d'espèces mellifères et locales en fonction des besoins > l'application d'un entretien "minimal" sur des zones non piétonnes comme des talus, le long de la clôture du camping, pour diversifier la flore et accueillir plus d'insectes (en cours sur certains talus de parkings, à l'écomusée...) > le semis de fleurs mellifères notamment dans le cadre du fleurissement ou de projets d'aménagements (tobisements, espaces de jeux...), sur des terrains dégradés ou en voie de désampermabilisation > la poursuite du calendrier des fauches en fonction de l'altitude (fait spontanément par les agents) mais avancer vers une démarche de fauche différenciée pour préserver la moquette en graine et la biodiversité des insectes (fauche tardive, pas à moins de 10/15cm du sol). La construction du projet avec les agents municipaux et l'information des habitants seront des éléments clés pour la réussite de cette action. Un lien est à faire avec l'action F2 qui concerne la taille des arbres (d'autres formations sont possibles).	Plantes mellifères, flores rudérales, mesicoles ou des pelouses qui peuvent être riches sur les espaces publics, quelques stations d'espèces patrimoniales observées en bord de routes (orchidées, sédums...), nombreux insectes (craquelons/sauterelles, papillons)	Espaces verts communaux	Mairie dont agents municipaux, habitants, PNC	oui	5 ans	
MA3	Chartiers et actions concrètes	Améliorer la gestion des mégots de cigarettes et autres déchets de poche	Dans le village, beaucoup de déchets finissent encore au sol et sont emportés dans la nature par le vent ou la pluie. Il est proposé de mettre en place de poubelles et des candriers devant certains équipements/bâtiments publics (gestion par les agents qui utilisent ces bâtiments) et sensibilisation des commerçants pour faire de même. Des candriers de poche originaux pourraient être créés et distribués. Inviter également les commerçants à prévoir un système pour récupérer les emballages des produits à emporter ou à consommer sur place.	Tous les milieux naturels mais en particulier les cours d'eau. Les espèces aquatiques sont particulièrement concernées (pollution chimique, micro-plastiques...)	Les rues, les abords de la mairie et des commerces	Mairie, commerçants	oui	5 ans	
MA4	Amélioration de la connaissances	Vérifier la présence de chauve-souris dans les ponts et les bâtiments publics	Certaines chauve-souris utilisent les bâtiments pour élever leurs petits (combles), lors de migrations ou même en période d'hivernage (ponts, caves). Il est proposé de réaliser un inventaire des cas annuels dans les bâtiments communaux et les ponts. Une réflexion sera ensuite menée pour les préserver (ne nécessite généralement que des aménagements légers ou des adaptations d'usages) et éventuellement installer des petits panneaux d'information pour expliquer la démarche.	Colonies de chauve-souris	Bâtiments publics et ouvrages publics (dont ponts)	Mairie, CD48, PNC ou ALEPE	oui	5 ans	
MA5	Sensibilisation/formation	Effectuer une veille, informer et prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes	La commune est encore relativement épargnée par les espèces exotiques envahissantes. L'enjeu est donc surtout d'éviter leur introduction. Pour cela, il est proposé de : > d'informer les habitants sur cette problématique et sur les risques d'introductions dans les jardins (une planche photo est consacrée à ce sujet dans le rapport ABC) > de poursuivre la veille sur les espèces exotiques envahissantes par le syndicat mixte et la PNC > d'intégrer une clause dans les marchés publics de travaux pouvant générer des transports de terres (une source d'introductions importante)	Tous les écosystèmes mais une sensibilité particulière sur les cours d'eau	Toute la commune	Mairie, syndicat mixte, PNC	oui	5 ans	

Actions générales

Numéro	Type d'action	Titre	Descriptif
GEN1	Mobilisation /collaboration de partenaires	Constituer un groupe de travail pour continuer à travailler sur le sujet de la biodiversité et animer la mise en œuvre du plan	Constituer un groupe de travail pour continuer à travailler sur le sujet de la biodiversité et animer la mise en œuvre du plan. Il pourrait s'agir du comité de suivi constitué durant l'ABC ou d'une commission extra-municipale qui se réunirait au moins une fois par an.
GEN2	Sensibilisation/formatio n	Mettre en valeur et faire connaître la biodiversité communale	Mettre en place des actions pour faire connaître la biodiversité communale aux habitants mais aussi aux vacanciers. Une proposition serait de produire, sur la base du rapport de l'ABC, une plaquette plus "grand public" pour présenter les espèces et les milieux phares du territoire. Dans certaines communes un temps fort est organisé chaque année (fête de la nature, 24h de la biodiversité...). Les modalités sont à identifier avec un petit groupe d'élus "pilotes" et d'autres acteurs comme l'OT et le Parc national.

RF

Préfecture de Mende

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/07/2022

048-200057594-20220711-DE_2022_079-DE

Espèces et habitats cibles	Secteur concerné	Acteurs concernés	Faisabilité / interet	Echéance
Toutes	Toute la commune	Mairie, habitants, acteurs de l'environnement et de l'éducation		Tous les ans
à préciser	Toute la commune	Mairie, PNC, OT, associations communales		5 ans